

**Département des Bouches du Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence**

République Française

**COMMUNE
de
LA FARE LES OLIVIERS
13580**

DECISION DU MAIRE

2026_42 - OBJET : Avenant n°1 au contrat de location n°C049761 avec la société LOCAFONTAINE

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2026_2_5 du 28 mars 2026 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil municipal prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, visée en sous-préfecture le 30 mars 2026,

Vu la décision du maire n°2025_74 du 25 août 2025 relative au contrat de location pour quatorze fontaines à eau destinées aux services municipaux, conclue avec la société LOCAFONTAINE,

INFORME le Conseil Municipal qu'il convient d'installer une fontaine à eau supplémentaire à la Réserve communale de sécurité civile (RCSC),

DECIDE, par conséquent, de signer un avenant n°1 au contrat de location pour les fontaines d'eau avec la société LOCAFONTAINE SAS, n°, SIRET : 510 156 789 00040 – ZI Bois de l'Epine – 2 avenue Ambroise Croizat – 91130 RIS-ORANGIS, prenant effet au 1er mai 2026 et expirant à la même date que le contrat n° C049761.

PRECISE que le montant mensuel de la location est de 20,50 €HT soit 24,60 €TTC, révisable selon les conditions prévues au contrat n°C049761.

DIT que les crédits nécessaires aux dépenses correspondantes sont prévus au budget communal, aux chapitre et article correspondants

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 27 avril 2026.

Le Maire
Jérôme MARCILHAC
